

ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Les ressources éducatives libres

Voilà maintenant près de trois semaines que vous assurez des cours en ligne pour vos étudiants. Vous souhaitez les enrichir avec d'autres ressources de qualité ? La MAPI vous propose dans ce nouveau flash info de partir à la découverte des ressources éducatives libres !

L'info du jour :

> N'oubliez pas les ressources en ligne sur Babord+ ! Les ressources en ligne auxquelles l'université est abonnée sont toutes regroupées par thématique et accessibles sur : ENT > Onglet Bibliothèque > Collections numériques.

Au sommaire

1. Qu'est-ce qu'une ressource éducative libre ?.....	2
2. Où et comment chercher une ressource éducative libre ?.....	4
3. L'Université Numérique.....	5
4. La plateforme France Université Numérique (FUN MOOC).....	6
5. Ressources non libres, les bonnes pratiques d'utilisation.....	7

1. Qu'est-ce qu'une ressource éducative libre (REL) ?

Selon la définition officialisée par l'Unesco, « les REL sont des matériels d'enseignement, d'apprentissage et de recherche utilisant n'importe quel média, relevant du domaine public et diffusés dans le cadre d'une licence ouverte permettant l'accès aux dites ressources ainsi que leur utilisation, leur adaptation, leur réutilisation et leur rediffusion par d'autres sans restriction ou avec un minimum de restrictions ».

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les « Lignes directrices pour les ressources éducatives libres dans l'enseignement supérieur » publiées par l'Unesco :

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232842>

Comment identifier une REL ?

Les REL se distinguent d'abord par leurs typologies à vocation éducatives (cours, exercices, quiz, etc.).

Les REL se distinguent aussi par leurs modalités d'usage et d'exploitation comparées à d'autres ressources utilisées dans l'enseignement. Il s'agit notamment des permissions que le détenteur de droits (l'auteur de la ressource) accorde aux utilisateurs de sa ressource, pourvu qu'ils respectent certaines conditions, dont celle de base qui consiste à citer l'auteur et la source de l'œuvre.

L'identité fondamentale des REL est dans leurs conditions d'usage soumises aux principes du libre accès sous la juridiction du domaine public ou des licences Creative Commons. Attention, l'indication explicite d'une licence libre est nécessaire pour toute ressource éducative supposée être libre, sinon elle tomberait systématiquement sous le couvert du droit d'auteur.

REL et licences libres :

Les plus connues des licences libres sont celles des Creative Commons. Il s'agit de 6 types de licences par lesquelles l'auteur d'une ressource autorise différents modes d'usage et d'exploitation de sa ressource

Nous présentons dans le tableau suivant les différentes licences, leurs logos et leurs significations.

Une licence est généralement indiquée dans le document lui-même (page de titre, pied de page, site qui l'héberge, mentions légales du site, les fiches descriptives, etc.).

Pour plus d'informations sur les licences, vous pouvez consulter :

Site de creative commons France : <https://creativecommons.fr/licences/>

Type de licence	Signification
BY (Attribution) 	Le titulaire des droits autorise toute exploitation de l'œuvre, y compris à des fins commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, dont la distribution est également autorisée sans restriction, à condition de l'attribuer à son auteur en citant son nom.
BY ND (Attribution + Pas de Modification) 	Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales), mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.
BY SA (Attribution + Partage dans les mêmes conditions) 	Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.
BY NC (Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale) 	Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation)
BY NC ND (Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification) 	Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés.
BY NC SA (Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions) 	Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.

2. Où et comment chercher une ressource éducative libre ?

Où trouver des REL ?

Des entrepôts de REL se développent un peu partout dans le monde. Voici une liste sélective de sites et d'entrepôts multidisciplinaires où vous pouvez télécharger des ressources éducatives libres :

- Universités Numériques Thématiques et FUN MOOC (voir points 3 et 4)
- AUF-BNEUF (Bibliothèque numérique de l'espace universitaire francophone) : <https://bneuf.auf.org/#/>
- Canal U : <https://www.canal-u.tv/>
- INRIA (liste de sources et entrepôts de ressources pédagogiques numériques) : <https://fussia.info/index.html%3Fp=608.html>
- CEL-CCSD (cours en ligne du CNRS) : <https://cel.archives-ouvertes.fr/>
- Data-gouv (Plateforme ouverte des données publiques françaises) : <https://www.data.gouv.fr/fr/>
- MERLOT (collections MERLOT) : <https://www.merlot.org/merlot/index.htm>
- CC Search (collections sur le site Creative Commons) : <https://www.merlot.org/merlot/index.htm>
- OER Commons (Collections sur le site OER Commons) : <https://www.oercommons.org/>
- OCW-MIT (Open Courseware de la MIT) : <https://ocw.mit.edu/index.htm>

Comment chercher des REL ?

L'accès aux REL dans les entrepôts s'accomplit par des procédures de recherche semblables à celles des moteurs de recherche proposés dans les bases de données documentaires ou encore les bibliothèques numériques.

La recherche dans ces entrepôts peut être faite également par catégories ordonnées par domaines et sous domaines, thèmes et sous-thèmes, collections, dates, langues, etc.

Le mode moteur de recherche propose deux modalités de recherche, simple et avancée, en entrant des termes de recherche et des critères de filtrage dans des zones de saisie spécifique.

Quelques astuces de recherche :

- **Le filtrage** : une recherche simple donne souvent lieu à un grand nombre de résultat. Un filtrage par un ou plusieurs critères permet d'affiner le résultat pour

obtenir des ressources représentatives du besoin de recherche. Le filtrage peut se faire par date, auteur, titre, droit d'usage, etc.

- **Recherche par des critères pédagogiques** : Les REL se distinguent des autres ressources numériques par leurs formats pédagogiques : des cours, des exercices, des quiz, des capsules de vidéo pédagogique, etc. Ils constituent des critères de recherche ou de filtrage très utiles dans la recherche des REL. Exemples de critères : type de la ressource, niveau, granularité, public, date de création.

Attention ! N'oubliez pas de citer les ressources utilisées même s'il s'agit des ressources libres.

3. L'Université numérique (UN)

Les ressources disponibles :

L'UN met à disposition des enseignants et des étudiants des ressources pédagogiques numériques pour les enseignements. Tous les domaines sont abordés :

- Santé et sport : <https://www.uness.fr/>
- Sciences de l'ingénieur (comprend aussi la santé) : <http://www.unit.eu/>
- Environnement et développement durable : <https://www.uved.fr/>
- Sciences humaines et sociales (comprend les arts, les lettres, les langues) : <http://www.uoh.fr/front>
- Droit, économie, gestion : <http://www.aunege.org/>
- Enseignement technologique : <http://www.iutenligne.net/>

UNISCIEL (<http://www.unisciel.fr/>) pour les Sciences fondamentales et l'UNJF (<https://cours.unjf.fr>) pour les Sciences juridiques et politiques sont également deux UNT qui proposent des ressources pédagogiques pour l'enseignement supérieur. Les ressources disponibles sont soit produites directement par l'UN, soit renvoient vers des ressources externes déjà existantes. Elles sont validées d'un point de vue scientifique, technique et pédagogique dans la mesure où elles sont créées par des enseignants du supérieur. Sur la forme, les ressources proposées sont très variées : documents PDF, applications, vidéos, MOOC, cours complets, etc.

A noter, les UNT sont particulièrement mobilisées pour vous accompagner et vous aider dans la mise en œuvre de la **continuité pédagogique**. Aussi, dans la page « ressources » de l'UN, vous trouverez un onglet dédié à la continuité pédagogique. Vous trouverez également de nombreuses fiches pratiques et webinaires pour vous accompagner dans la mise en place de vos cours à distance.

Comment accéder à ces ressources ?

A l'heure actuelle, **plus de 30 000 ressources pédagogiques validées sont accessibles**. Elles sont libres d'accès et gratuites et peuvent donc être utilisées par tout enseignant ou étudiant : <http://univ-numerique.fr/>

Vous pouvez aussi accéder aux UNT directement depuis l'ENT de l'Université de Bordeaux, dans l'onglet « Formation » : <https://ent.u-bordeaux.fr/uPortal/f/formation-lo/p/UNT.u35I1n612/max/render.uP?pCp>

Vous pouvez également accéder à l'ensemble des ressources depuis le catalogue du portail numérique de l'enseignement supérieur : <http://www.sup-numerique.gouv.fr/pid33288/catalogue-ressources-pour-auto-formation.html>

4. La plateforme France Université Numérique (FUN MOOC)

France Université Numérique est une plateforme de MOOC (Massive Online Open Courses) réunissant plus d'une centaine d'établissements de l'enseignement supérieur chargés de produire et d'animer des cours en ligne gratuitement. L'inscription se fait en ligne et permet d'accéder à l'ensemble du catalogue. La plateforme FUN propose 41 thèmes allant de l'agronomie à la vie de l'entreprise en passant par le droit, les mathématiques, la santé ou les sciences humaines.

Pour suivre les MOOC proposés par FUN, il existe deux possibilités :

- S'inscrire aux cours « ouverts » ou « qui démarrent bientôt » et suivre les MOOC en session « animée » c'est-à-dire avec interactions pédagogiques.
- En cette période exceptionnelle, FUN a ouvert ses cours archivés : il est possible de suivre tous les cours « archivés ouverts » sans forum ni accompagnement.

Actuellement, 343 MOOC sont accessibles : <https://www.fun-mooc.fr/>
Pour vous familiariser avec la plateforme, vous pouvez suivre au préalable le MOOC « A la découverte de FUN » : <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:FUN+115+session01/about>

Comment intégrer un MOOC dans votre cours ?

Nous vous conseillons de réaliser le MOOC avant de le proposer à vos étudiants afin de vérifier qu'il correspond bien à vos objectifs pédagogiques. Vous pouvez le proposer à vos étudiants comme ressource principale d'un cours ou comme complément/enrichissement de votre cours. Il existe plusieurs modalités d'utilisation, dont voici quelques exemples :

- donnez un temps limite pour le réaliser (MOOC archivés) ;
- demandez à être destinataire des travaux et exercices à rendre le cas échéant ;
- participez au MOOC en même temps que vos étudiants pour interagir avec eux ;
- demandez à vos étudiants un compte-rendu, proposez des activités complémentaires ;
- prenez en compte l'attestation de suivi dans vos évaluations.

5. Ressources non libres, les bonnes pratiques d'utilisation

Vous n'avez pas trouvé la ressource libre qu'il vous faut et souhaiteriez pouvoir utiliser une ressource non libre. Voici quelques bonnes pratiques à respecter dans ce cas.

- Citez correctement les ressources utilisées. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à consulter la vidéo « Citer ses sources » (Module 4.3, MOOC « Le meilleur du web ») : https://www.canal-u.tv/video/c2i/citer_ses_sources_module_4_3.15785
- Pour les vidéos, la musique ou les images en ligne : vérifiez les conditions d'utilisation. Si elles ne sont pas du domaine public ou sous une licence CC, vous ne pouvez les utiliser que pour un usage privé ou demander l'autorisation de l'auteur pour tout autre type d'utilisation.
- Dans le cas de l'utilisation d'un lien hypertexte pour renvoyer vers une ressource externe, il est nécessaire de vérifier que l'on ne renvoie pas vers des sites frauduleux ou dont le contenu serait susceptible de porter atteinte à l'image.

Pour de plus amples informations sur ce sujet, n'hésitez pas à consulter la vidéo « Les ressources du web : ce qu'on peut en faire, sous quelles conditions ? » (Module 8.1, MOOC « Internet, les autres et moi ») : https://www.canal-u.tv/video/c2i/les_ressources_du_web_ce_qu_on_peut_en_faire_sous_quelles_conditions_module_8_1.15494

Lu pour vous :

Ressources numériques sur le droit d'auteur :

- <https://www.economie.gouv.fr/apie/publications-propriete-intellectuelle>
- <http://www.sup-numerique.gouv.fr/pid33132-cid117483/guide-du-droit-d-auteur.html>
- <https://ledroitdesavoir.imt-atlantique.fr/>

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question complémentaire sur moodle@u-bordeaux.fr



A bientôt pour un nouveau flash info MAPI !